



→ **Édito**

En chiffres

100 000

C'est l'objectif du gouvernement en termes de nombre de bornes accessibles au public initialement fixé pour fin 2022.

Le défi du développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

Dans le prolongement de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la loi « Climat et résilience » promulguée en août dernier entend amplifier la mutation des déplacements du quotidien en promouvant la transition vers un parc de véhicules moins carbonés. Très opérationnel, le décret du 4 mai 2021 relatif aux infrastructures de recharge ouvertes au public prévoit notamment une définition plus large de l'accessibilité et des obligations en matière de qualité de service.

Pouvoirs publics et agents économiques sont incités à se tourner vers la mobilité décarbonée dans les années qui viennent : obligation faite aux entreprises de verdir leur flotte de 70% d'ici à 2030, nouveau jalon en 2030 pour l'élimination des véhicules thermiques les plus émetteurs de CO₂.

Si l'impact environnemental du véhicule électrique est jugé meilleur, l'autonomie n'est pas encore équivalente à celle de la motorisation classique. La diffusion et la massification du véhicule électrique nécessite par conséquent d'être accompagnée, en

adaptant le questionnement et la mise en place à tous les territoires : comment construire l'arrière-plan de cette nouvelle forme de mobilité, pour qui ? avec qui et à quel coût ?

La LOM a introduit la possibilité pour les EPCI de réaliser, sur leur territoire, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public. Ce schéma vise à définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les IRVE pour le trafic local et le trafic de transit. Pour les IRVE ouvertes au public qui s'inscrivent dans un tel schéma, le taux de prise en charge du raccordement par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) est ensuite porté, dans des conditions à définir, à 75 % jusqu'à fin 2025.

La Banque des Territoires mobilise toutes ses ressources pour déployer des solutions de mobilité douce et accompagner la nécessaire transformation des infrastructures de transport dans les territoires.

→ **Clin d'œil**

**Appui
Juridique**



**POSEZ
VOS QUESTIONS**
par téléphone au
0970 808 809

Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9 h à 19 h



Pays de Morlaix : une plateforme mobilité pour l'autonomie des déplacements

Depuis 2016, la plateforme mobilité du Pays de Morlaix (3 communautés de communes et 128.000 habitants) accompagne des personnes en insertion professionnelle vers l'autonomie de déplacement sur le bassin d'emploi. Elle est pilotée par une association d'insertion qui agrège toutes les actions de mobilité existantes et apporte des solutions nouvelles.

« La plateforme mobilité est un projet de territoire qui aide les entreprises à recruter de la main-d'œuvre en accompagnant l'autonomie de déplacement des publics éloignés de l'emploi », explique Christophe Letuppe, directeur de l'Association Recherche Travail (ART). Sur ce territoire rural, les déplacements entre les trois communautés de communes sont fréquents, pour près de 40 % liés aux activités agricoles et essentiellement réalisés en voiture individuelle. Un réseau de transport en commun existe mais reste modeste par rapport aux réalités de déplacement.



© Morlaix

Un projet de territoire en mode solidaire et coopératif

Pour compenser les difficultés de mobilité, le département du Finistère et les EPCI du Pays de Morlaix impulsent le projet d'une plateforme mobilité. L'Association Recherche Travail (ART), qui emploie 156 salariés en parcours d'insertion et 21 permanents, accepte de porter le projet de plateforme mobilité. Pour mener à bien le projet, elle recrute un conseiller mobilité qui a pour mission de recenser et coordonner toutes les actions de mobilité existantes. Conduite supervisée, aide à l'apprentissage du Code de la route avec une association, covoiturage de proximité **Ouest Go** en lien avec **Ehop**, location solidaire d'une voiture ou scooter, transport à la demande, ateliers d'aide à l'utilisation des transports en commun, microcrédit social mobilité : de multiples solutions existent. La plateforme met en lien tous les opérateurs de la mobilité et de l'insertion du territoire.

« Par exemple, les auto-écoles du territoire nous appellent pour intervenir auprès de personnes en difficultés, explique le directeur. Nous pouvons mettre en place une conduite supervisée avec un accompagnateur bénévole. »

Une offre équitable

« Nous devons proposer la même offre à Morlaix que dans un petit village d'une des trois communautés de communes. Nous cherchons des réponses et nous les adaptions aux territoires, précise le directeur. L'idée n'était pas de tout réinventer, ni de concurrencer l'existant. » Grâce à un parc de 20 scooters et 20 voitures C1 rachetées à prix modestes au Département, la plateforme peut également proposer des solutions « de location solidaire de trois mois renouvelables pour permettre aux bénéficiaires de répondre à une prise d'emploi, de formation ou toutes autres démarches favorisant le projet d'insertion. » Chaque année, la plateforme du Pays de Morlaix accompagne près de 500 bénéficiaires. 70 % des accompagnements permettent un accès à l'emploi, 20 % à des stages et formations, et 10 % à des démarches d'insertion professionnelle. 220 employeurs bénéficient de ces services.

[Lire l'intégralité de l'article](#)

Le chiffre

76 000 €, le budget alloué par le Département du Finistère pour mener à bien ce projet, dont 25 000 € pour un conseiller mobilité et 51 000 € d'aide matérielle.

CONTACT

Christophe Letuppe, Directeur de l'Association Recherche Travail (ART) ; 02 98 62 41 83

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Alpes-de-Haute-Provence (04)

→ Provence Alpes Agglomération organise ses médiathèques en réseau

Avec une carte unique d'abonnement, les lecteurs des 46 communes de Provence Alpes Agglomération peuvent accéder à un portail commun et emprunter des livres, des CD, DVD, revues et ressources numériques dans toutes les médiathèques du territoire.

Seine-Saint-Denis (93)

→ À Clichy, la Seine-Saint-Denis agrandit un parc sur une friche industrielle

Le Parc de la Fosse Maussoin a été agrandi, en lieu et place d'anciennes carrières de gypse, dans un secteur en renouvellement urbain. Une vaste aire de jeux et un belvédère ont transformé le paysage et offrent de nouveaux horizons aux habitants.

Hérault (34)

→ Murviel-lès-Montpellier revitalise un hameau agricole

En bordure de la métropole montpelliéraine, Murviel-lès-Montpellier a réussi à revitaliser un hameau rural en y accueillant des porteurs de projets agricoles. Tout en dynamisant son économie locale, la petite commune lutte aussi contre l'enfrichement qui menace cette terre de garrigues. Trois ans après l'installation du premier porteur de projet aux Quatre-Pilas, la démarche porte ses fruits et le modèle pourrait se développer sur d'autres sites communaux.

Eure-et-Loir (28)

→ Au Favril, téléconsultation rime avec satisfaction des usagers

Depuis l'automne 2019, la commune du Favril expérimente une cabine de télé médecine où les patients, guidés par un médecin, peuvent réaliser à distance des examens. Une étude a montré que le service était plébiscité par les usagers. Le service doit maintenant trouver sa place dans le système de soin territorial.

Rhône (69)

→ Le pays de l'Ozon analyse sa voirie avec les véhicules de facteurs

La Communauté de Communes du pays de l'Ozon a procédé en 2019 à un audit complet de sa voirie. Une prestation réalisée dans un délai record, grâce aux véhicules de La Poste. Avec cet état des lieux précis, la collectivité peut planifier ses dépenses de fonctionnement et d'investissements et justifier les travaux prioritaires.

Maine-et-Loire (49)

→ Pour aider les recrutements, Anjou Bleu Communauté loge les nouveaux salariés

Les entreprises du territoire d'Anjou Bleu Communauté peinent à recruter des salariés extérieurs au territoire. Pour aider les candidats à franchir le pas, la collectivité leur offre six mois de loyer dans un logement du parc social. Huit recrutements ont bénéficié de cet accompagnement en 2020-2021.

Webconférences

Mardi 9 novembre de 10h30 à 12h

→ Les collectivités locales et les économies d'énergie

Jeudi 18 novembre de 10h30 à 12h

→ La répartition de la fiscalité locale au sein du bloc communal

Mardi 23 novembre de 10h30 à 12h

→ La prévention de la corruption dans les marchés publics locaux (en partenariat avec Transparency International France)

Jeudi 25 novembre de 10h à 12h

→ Le numérique, levier de transformation et de consolidation du tissu commercial de proximité

Jeudi 25 novembre de 17h à 18h30

→ Mutualisation : zoom sur les services communs

Jeudi 16 décembre de 10h30 à 12h

→ La responsabilité pénale des élus des communes et EPCI : fondamentaux juridiques

Comptes rendus

» Commande publique : les enseignements de la crise sanitaire (Réunion téléphonique du 7 octobre 2021)

» Mobilité en milieu rural ou périurbain : méthodologie de projet (Webconférence du 8 octobre 2021)

» Le droit à la formation des élus des communes et EPCI : fondamentaux juridiques (Webconférence du 2 septembre 2021)

» Les marges de manœuvre fiscales des collectivités locales : quoi de neuf pour 2022 (Réunion téléphonique du 30 septembre 2021)

Comment participer ?

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de comptes rendus et de fiches pédagogiques. L'inscription s'effectue en ligne et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Retrouvez l'agenda sur notre site :

www.banquedesterritoires.fr/liste-des-evenements-et-teleconferences

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois
la newsletter gratuite
de Territoires Conseils

pour connaître les dates de nos événements
et prendre connaissance de nos publications.

Inscription sur notre site :

www.banquedesterritoires.fr

→ Publication du mois

Etude gouvernance des satellites communautaires

À l'heure de la relance, des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mais également des pactes de gouvernance, la mise en cohérence des projets stratégiques des intercommunalités avec ceux de leurs satellites apparaît comme incontournable à condition de se doter de principes et d'outils de gouvernance partagés.

En partenariat avec l'AdCF-Intercommunalités de France, Territoires conseils a souhaité étudier les raisons pour lesquelles une majorité d'intercommunalités souhaitent aller vers une plus grande complémentarité avec leurs « satellites » (partenaires locaux, entreprises publiques locales, syndicats mixtes par exemple) et surtout quels sont les moyens développés dans certains territoires pour parvenir à un pilotage effectif.



→ Appui juridique

Répondre à un besoin de la collectivité : un critère d'identification majeur d'un marché public ou d'une concession de service public

Constat : Dans le cadre des conventions passées par les collectivités, les questions qui reviennent de manière récurrente sont les suivantes : est-ce qu'il s'agit d'un marché public, d'une concession ou d'un autre type de contrat ? Comment les identifier ?

Réponse : Pour distinguer les autres types de conventions passées par les collectivités (convention d'occupation du domaine public, convention d'objectifs, etc...) des contrats de la commande publique, la jurisprudence a confirmé sa position en ce qui concerne le critère de distinction prépondérant. Il s'agit du critère du besoin.

Dans l'un de ses arrêts du 28 juin 2021, la Cour administrative d'appel de Marseille est venue rappeler la prépondérance de ce critère. En l'espèce, une convention d'occupation du domaine public précaire autorisait une association à procéder au ramassage des encombrants sur le territoire de la commune. L'association ayant l'initiative du projet a demandé à la commune le bénéfice de l'occupation pour réaliser son objet, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un processus de recyclage et de réutilisation des objets collectés. Le juge d'appel a confirmé la position issue de l'avis du Conseil d'Etat "Passerelles innovantes sur la seine" du 22 janvier 2019, notamment en réaffirmant que, **même portant sur une activité d'intérêt général, la signature d'une convention par une personne publique qui n'a pas pour but de satisfaire l'un de ses besoins ne peut pas être assimilée à un contrat de la commande publique.**

Dans l'avis précité du Conseil d'Etat, il était rappelé qu'une convention d'occupation du domaine public devait être considérée comme un contrat de la commande publique lorsqu'elle a principalement pour objet de satisfaire un besoin des personnes publiques concernées.

L'un des autres éléments mis en lumière par le Conseil d'Etat pour apprécier le rattachement au régime de la commande publique, c'est le critère du caractère onéreux. La contrepartie prix des prestations réalisées ou des droits d'exploitation d'un service ou d'un ouvrage sont des éléments pouvant aider à la qualification en contrat de la commande publique.

Références :

CAA Marseille, 6ème chambre, 28 juin 2021, n° 20MA04351 ; CE, avis, 22 janvier 2019, "passerelles innovantes sur la Seine", n° 396221

→ Partenariat

AdCF : intercommunalités de France

Créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, l'AdCF représente les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et les accompagne par la mise à disposition de l'expertise de son équipe technique.

L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités



de toutes catégories juridiques : 19 métropoles, 202 communautés d'agglomération et urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 730 communautés de communes.

➤ adcf.org

↘ RETROUVEZ SUR NOTRE SITE....

Quelles sont les règles d'opposabilité aux pétitionnaires des servitudes d'utilité publique ?

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique.

Quelles sont les obligations des officiers d'état civil en cas de soupçon de déclaration de reconnaissance frauduleuse ?

La fraude relative à la déclaration de reconnaissance peut avoir pour but d'obtenir ou de faire obtenir à l'un des parents un avantage particulier, tel que la perception de prestations sociales ou l'attribution à l'enfant mineur de la nationalité française ouvrant au droit de séjour.

Quelles sont les communes qui bénéficieront de la réforme de la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité ?

Alimentée d'un montant de 10 millions d'euros en 2021, la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité bénéficie aux communes :

- situées au sein d'un site Natura 2000,
- ou dans un cœur de parc national,
- ou au sein d'un parc naturel marin.

Territoires Conseils — Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75
Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la **Direction du Réseau de la Banque des Territoires**

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Catherine Donou, Jeremy Paradis, Benjamin Rougeron, Laurence Roux, Magali Vagneur, Charles Vogin, Delphine Lethu.

Réalisation : **gcom.**

Illustrations/Photos/© : p. 1- Antoine Chereau, p.2 © Morlaix

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN0996-8717 - novembre 2021